



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE
LE 2 SEPTEMBRE 2010, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Michel Aubin, conseiller
Monsieur Steeves Demers, conseiller substitut
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Louise Lavigne, conseillère
Madame Diane Lavoie, conseillère
Monsieur Martin Lévesque, conseiller
Monsieur Michel Martin, conseiller
Monsieur Denis Millier, conseiller
Monsieur Jean Murray, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Était absent :

Monsieur Denis Lavoie, maire de la ville de Chambly, remplacé par monsieur Steeves
Demers

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, agent de planification régionale de la sécurité incendie de la MRC
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC
Madame Margerie Lorrain-Cayer, adjointe à la coordination de l'aménagement de la MRC
Monsieur François Sénécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à
titre de secrétaire

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2010
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2010 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 24 août 2010 du Comité des finances
9. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2010 du Comité de développement culturel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 10.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-196-2010 modifiant le règlement de zonage
 - 10.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-180A modifiant le règlement de zonage
 - 10.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : résolution numéro 2010-239 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
11. Corporation Gens au travail de La Vallée-du-Richelieu : aide financière 2010
12. Politique de développement du réseau cyclable de la MRC
13. Cours d'eau : entente relative à des travaux dans le cours d'eau Duclos-Casavant et Petite Décharge des Trente
14. Règlement numéro 32-10-7 modifiant le Schéma d'Aménagement : adoption du règlement
15. Sécurité incendie
 - 15.1 Adoption du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie : règlement numéro 48-10
 - 15.2 Politique relative à la formation en sécurité incendie
16. Demandes de modification au Schéma d'Aménagement
 - 16.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire
 - 16.2 Ville de Carignan
 - 16.3 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu
17. Demande d'avis de la CPTAQ : demande d'exclusion de la zone agricole à Saint-Basile-le-Grand
18. Municipalité de McMasterville : nomination d'un représentant au sein du Comité consultatif régional d'aménagement
19. Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10 sur la protection des bois de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu : entrée en vigueur
20. Règlement numéro 47-10 sur la déclaration de la compétence de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à la partie du domaine de la gestion des matières résiduelles domestiques putrescibles
21. Biométhanisation : services professionnels en communication – octroi du contrat
22. Divers
23. Interventions de l'assistance
24. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Lucien Dubeau, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande au Conseil ce qu'il advient de la résolution adoptée par la MRC, lors de la séance ordinaire du 5 août 2010, adressée au CN relativement aux vibrations sur le réseau ferroviaire.

Monsieur Denis Binette, citoyen de la ville de Carignan, demande au Conseil si des suites ont été données par la MRC au sujet d'une pétition de citoyens et d'un changement à la réglementation d'urbanisme à Carignan concernant le secteur de la carrière Désourdy.

Monsieur Guy Raymond, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, suggère au Conseil de demander au CN des réponses quant à la nécessité d'avoir des trains si longs.



No de résolution
ou annotation

10-09-229

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Monsieur Patrick Paré, citoyen de la ville de Carignan, demande des précisions relatives aux modalités d'analyse et d'approbation des règlements d'urbanisme des municipalités locales par la MRC.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2010

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 10-730 23-07-10 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant une entente relative à la gestion de travaux d'entretien dans la branche principale du ruisseau Coderre, pour signatures.
- 10-731 23-07-10 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE BERGERON, député de Verchères, ASSEMBLÉE NATIONALE, nous accordant un soutien financier dans le cadre de la création d'un répertoire et d'un calendrier culturels.
- 10-732 23-07-10 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous invitant à la Journée des membres ainsi qu'à la 36^e assemblée annuelle, le 14 août 2010.
- 10-733 23-07-10 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 12209-10 portant sur l'autorisation à conclure une entente Intercommunale pour des travaux d'urgence sur le cours d'eau des Trente à Carignan.
- 10-734 23-07-10 Courriel de MADAME MARTINE RUEL, coordonnatrice CRRNT MONTÉRÉGIE EST, nous informant du lancement d'un nouvel appel de projets de la CRÉ Montérégie Est pour le Programme de mise en valeur intégré des ressources du milieu forestier.
- 10-735 26-07-10 Copie d'une télécopie de MONSIEUR YANNICK HAMELIN et de MADAME MARGARET MUNDY, adressée à MONSIEUR GILLES F. BOLDUC ET MADAME EVE DUFRESNE, BMI EXPERTS CONSEIL INC., demandant de porter une attention spéciale au tuyau d'approvisionnement en eau de leur entreprise avicole lors des travaux sur le ruisseau Gauthier, situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.
- 10-736 26-07-10 Lettre de MONSIEUR DENIS FRENIÈRE, porte-parole, et de MADAME SYLVIE VIENS, directrice générale, LE PHARE, nous demandant de participer à leur campagne de financement.
- 10-737 27-07-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., adressée à MONSIEUR YANNICK HAMELIN et MADAME MARGARET MUNDY, FERME AVICOLE DU VERSANT NORD SENC, donnant suite à leur correspondance relativement à leur préoccupation pour le tuyau d'aqueduc alimentant leur ferme avicole durant les travaux sur le ruisseau Gauthier et sa Branche 1.
- 10-738 28-07-10 Lettre de MONSIEUR MARC LACROIX, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la conformité aux orientations gouvernementales du projet de règlement numéro 32-10-7 modifiant notre Schéma d'Aménagement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-739 29-07-10 Courriel de MONSIEUR PIERRE TARDIF, nous informant de son désistement au poste de coordonnateur à la gestion des matières résiduelles.
- 10-740 29-07-10 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-07-172 adoptant le document « Appel de candidatures - Addenda, précisions et réponses aux questions, 20 juillet 2010 » ainsi que la résolution numéro 2010-07-173 adoptant les outils d'évaluation des candidatures, les deux résolutions sont relatives à la création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques putrescibles.
- 10-741 29-07-10 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS SAINT-PIERRE, chargé de projet, LES CONSULTANTS SM INC., nous transmettant un avis technique relativement à la mise aux normes du barrage du Lac Hertel.
- 10-742 29-07-10 Décision du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC, relativement à la cause Dany Simard c. Commission de protection du territoire agricole du Québec et Ville de Saint-Basile-le-Grand et als.
- 10-743 02-08-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-194-2010, pour avis de conformité.
- 10-744 02-08-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les premiers projets de règlement d'urbanisme numéros 1248-197-2010 et 1250-48-2010.
- 10-745 02-08-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-196-2010, pour avis de conformité.
- 10-746 02-08-10 Courriel de MADAME JOSÉE BÉLANGER, agente de communication, FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST, nous informant d'un appel de candidatures afin de permettre à 5 jeunes de participer au congrès annuel de la FQM, les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010.
- 10-747 02-08-10 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre résolution numéro 10-06-175 acceptant le document d'appel de candidatures relatif à la création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques putrescibles.
- 10-748 02-08-10 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10.
- 10-749 02-08-10 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre règlement numéro 32-10-7 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 10-750 02-08-10 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS SAINT-PIERRE, chargé de projet, LES CONSULTANTS S.M. INC., nous transmettant des documents complémentaires à l'étude de mise aux normes du barrage du Lac Hertel.
- 10-751 03-08-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE LEVAC, forestier en chef, BUREAU DU FORESTIER EN CHEF, nous transmettant un document, intitulé : « Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008 ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-752 04-08-10 Lettre de MADAME NATACHA DALLAIRE, conseillère en gestion, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant le rapport de vérification du programme d'adaptation à domicile (PAD) et du programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite et nous informant de la conformité des dossiers.
- 10-753 04-08-10 Lettre de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous demandant notre participation financière pour une bannière de la MRC sur le parcours de leur tournoi de golf « La Classique de l'eau de la rivière Richelieu ».
- 10-754 04-08-10 Invitation de MONSIEUR CLAUDE BACHAND, ministre, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, nous invitant à une cérémonie de remise des prix du concours de l'Ordre national du mérite agricole.
- 10-755 04-08-10 Courriel de MADAME CHRISTIANE PELLETIER, secrétaire à l'environnement, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant l'addenda numéro 2 relatif au document d'appel de candidatures portant sur la création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques putrescibles.
- 10-756 05-08-10 Résolution numéro 10-08-284 de la VILLE DE CARIGNAN, portant sur une demande de modification au projet de règlement numéro 32-09-5 modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement Révisé (SAR).
- 10-757 06-08-10 Lettre de MADAME MICHELINE BEAUDRY-BRUNEAU, présidente, AGRICULTRICES DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE, nous invitant à la soirée « Agricultrice de l'année » qui se tiendra le 18 septembre 2010.
- 10-758 06-08-10 Avis de MADAME MARIE-JOSÉE GOUIN, présidente, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, attestant que le Règlement de contrôle intérimaire numéro 33-10-5, relatif aux îlots déstructurés, prend effet sur le territoire de la MRC.
- 10-759 09-08-10 Document de la ville de Carignan, intitulé : « Demande de dérogation pour la construction d'une voie publique dans la plaine inondable située sur le lot 2 346 917 à Carignan », dans le cadre d'une demande de modification au Schéma d'Aménagement.
- 10-760 09-08-10 Courriel de MONSIEUR VALOIS BÉRUBÉ, directeur du service rénovation et adaptation de domicile, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant une lettre nous informant de la nomination d'une nouvelle conseillère en gestion, madame Natacha Dallaire.
- 10-761 09-08-10 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2010-334 nommant monsieur Alain Gilbert à titre de membre du Comité consultatif régional d'aménagement de la MRC.
- 10-762 09-08-10 Lettre de MADAME FRANCE PERREAULT, directrice générale, CLUBS CONSEILSOL, nous proposant leurs services professionnels en protection des cours d'eau et de l'environnement.
- 10-763 09-08-10 Lettre de MONSIEUR MARC LACROIX, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la conformité aux orientations gouvernementales du Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-764 09-08-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-180A, pour avis de conformité.
- 10-765 09-08-10 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 10-06-8091 portant sur la conclusion d'une entente relative aux cours d'eau Duclos-Casavant et Petite Décharge des Trente.
- 10-766 09-08-10 Lettre des employés de la M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, relativement à la révision de leurs conditions de travail.
- 10-767 09-08-10 Lettre de MADAME SUZANNE PERREAU, artiste-peintre, nous transmettant la convention de prêt d'œuvres d'artistes et d'artisans d'art régionaux au siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour signatures.
- 10-768 09-08-10 Lettre de MONSIEUR MASSIMO IEZZONI, directeur général, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTREAL, nous demandant de dresser un portrait qualitatif des aires d'influence des points d'accès au transport collectif et de compléter un document à cet effet.
- 10-769 09-08-10 Courriel de MADAME LYNE LEFEBVRE, chargé d'ingénierie, environnement et matériaux plastiques ingénierie design et conception, GAZMÉTRO, nous demandant un avis de conformité dans le cadre de travaux sur le cours d'eau des Trente à Beloeil.
- 10-770 10-08-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2010-08-638 portant sur un don d'habits de combat usagés à la MRC pour utilisation lors de formations de pompiers.
- 10-771 10-08-10 Courriel de MADAME SANDRA PARIS, COVABAR, nous transmettant une invitation à la 2^e édition des Causeries Champlain, les 2, 3 et 4 septembre 2010.
- 10-772 10-08-10 Courriel de MADAME CYNTHIA BESSETTE, agente de développement, SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER VALLÉE DES PATRIOTES, nous transmettant une confirmation d'achat des billets pour le 6^e Gala des Grands Chefs, le 23 septembre 2010.
- 10-773 11-08-10 Télécopie de MONSIEUR STÉPHANE DE GARIE, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous informant d'ouvrages réalisés dans le littoral de la rivière L'Acadie et obstruant la libre circulation de l'eau.
- 10-774 11-08-10 Copie d'un courriel de MADAME EVE DUFRESNE, géographe, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., adressé à MONSIEUR PHILIPPE DESROSIERS, VILLE DE CHAMBLY, lui demandant de faire retirer les nuisances du cours d'eau L'Acadie.
- 10-775 11-08-10 Copie d'une lettre de MADAME DORIS PARENT, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, adressée à MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, MRC DE LAJEMMERAIS demandant confirmation des travaux effectués sur la branche numéro 5 du Ruisseau Beloeil.
- 10-776 12-08-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, secrétaire-trésorière par intérim, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-08-193 autorisant le directeur général et le secrétaire-trésorier de la MRC de Lajemmerais à procéder, au nom des MRC de Lajemmerais, de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu, à un appel d'offres sur invitations pour des services professionnels en communication dans le cadre de la création d'une société d'économie mixte.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-777 12-08-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, secrétaire-trésorière par intérim, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-08-194 adoptant les documents d'appel d'offres pour les services professionnels en communication dans le cadre de la création d'une société d'économie mixte.
- 10-778 12-08-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, secrétaire-trésorière par intérim, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-08-195 nommant le comité d'évaluation pour l'analyse des soumissions qui seront présentées dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels en communication relativement à la création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques.
- 10-779 12-08-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, secrétaire-trésorière par intérim, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-08-196 adoptant la grille d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres relatif aux services professionnels en communication dans le cadre du projet de création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques.
- 10-780 12-08-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, secrétaire-trésorière par intérim, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-08-197 abrogeant la résolution numéro 2010-06-144 nommant les représentants de la MRC de Lajemmerais au sein du comité de sélection de l'appel de candidatures relatif à la création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques.
- 10-781 12-08-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, secrétaire-trésorière par intérim, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-08-198 nommant le comité de sélection pour l'évaluation des candidatures qui seront présentées dans le cadre de l'appel de candidatures relatif à la création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques.
- 10-782 12-08-10 Télécopie de MADAME DIANE MONDOU, greffière et responsable des archives, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT, demandant de leur transmettre la Richesse Foncière Uniformisée 2010 des municipalités de notre territoire.
- 10-783 13-08-10 Lettre de MONSIEUR SERGE DUSSAULT, évaluateur agréé, ÉVIMBEC, nous transmettant le serment d'office de l'évaluateur, pour signatures.
- 10-784 13-08-10 Lettre de MADAME NANCY FORTIER, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, demandant une modification au Schéma d'Aménagement.
- 10-785 13-08-10 Lettre de MADAME NANCY FORTIER, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le projet de règlement numéro 277-96-029-C, pour avis de conformité.
- 10-786 13-08-10 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le projet de règlement numéro 847-34, pour avis de conformité.
- 10-787 13-08-10 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les premiers projets de règlement numéros 845-126 et 845-127, pour avis de conformité.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-788 16-08-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR BRUNO LABROSSE et MADAME CLAIRE LEDUC, citoyens de Saint-Basile-le-Grand, adressée à MADAME LINE BEAUCHAMP, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, l'informant de leurs préoccupations face à l'état de dégradation d'un site de compostage sur le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand.
- 10-789 16-08-10 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE FRENÈRE, directeur Développement commercial, EMERGENSYS SOLUTIONS INC., nous invitant à une journée de présentation et d'échange sur les modules en usage de même que sur les développement à venir.
- 10-790 16-08-10 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, ingénieur, BMI EXPERT-CONSEILS INC., relativement à une demande de conformité de GazMétro pour des travaux sur le cours d'eau des trente dans la ville de Beauceville.
- 10-791 16-08-10 Courriel de MADAME KARENT CARLE, coordonnatrice, relations publiques et gouvernementales, QUESTERRE ENERGY CORPORATION, nous transmettant un communiqué de presse sur l'exploration du gaz de shale.
- 10-792 16-08-10 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à la prochaine réunion du Conseil d'administration du CLD.
- 10-793 18-08-10 Courriel de MADAME ANNE BEAUDOIN, représentante, REVUE INDUSTRIE & COMMERCE, nous faisant une offre de parution dans leur revue.
- 10-794 19-08-10 Lettre de MONSIEUR VALOIS BÉRUBÉ, directeur service rénovation et adaptation de domicile, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ), nous transmettant la liste mensuelle des nouvelles inscriptions au programme PAD.
- 10-795 19-08-10 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant leur résolution 2010-275 demandant une modification au Schéma d'Aménagement.
- 10-796 19-08-10 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant les documents inhérents à leur conseil d'administration du 26 août 2010.
- 10-797 19-08-10 Courriel de MADAME MARIA JOSÉ MAEZO, biologiste, DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS (DDA) INC., nous offrant leur service en tant que consultants en environnement pour les lacs.
- 10-798 19-08-10 Courriel de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en fonction de madame Colette Tessier au poste de directrice générale adjointe de leur MRC.
- 10-799 19-08-10 Courriel de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, directeur général, MRC DES MASKOUTAINS, nous informant de l'entrée en fonction de monsieur Reynald Castonguay au poste de directeur général adjoint de leur MRC.
- 10-800 20-08-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE CURZI, député, COMTÉ DE BORDUAS, nous accordant une aide financière dans le cadre de la création d'un répertoire et d'un calendrier culturels.
- 10-801 20-08-10 Lettre de MONSIEUR GUY DUBÉ, conseiller en assurance collective, et de MADAME LUCIE LABELLE, gestionnaire de comptes, CHAPDELAINÉ & ASSOCIÉS, nous transmettant une chronique sur l'assurance collective.
- 10-802 23-08-10 Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 32-10-7.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-803 23-08-10 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-804 23-08-10 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous rappelant l'importance de la montagne dans la communauté de la Vallée du Richelieu.
- 10-805 23-08-10 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, directrice, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la nomination de madame Louise Quilliam à titre de représentante pour notre territoire.
- 10-806 23-08-10 Lettre de MADAME SYLVIE ÉMOND, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous demandant une recommandation sur une demande d'exclusion de la zone agricole permanente du secteur sud-ouest de la ville de Saint-Basile-le-Grand.
- 10-807 23-08-10 Courriel de MONSIEUR GUY JAURON, directeur général, MRC DE MEMPHRÉMAGOG, nous transmettant une résolution concernant une demande de modification à la Loi sur les mines, pour appui du Conseil.

PUBLICATIONS JUILLET - AOÛT- 2010

Le Monde forestier

Vol. 24, no 06
Juillet-août 2010

Mass Transit

Vol. XXXVI, no 5
July / August 2010

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

10-09-230

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 10-08, du chèque 16575 au chèque 16611, pour un montant total de 121 805,19 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AOÛT 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2010 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 8. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 AOÛT 2010 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 24 août 2010 du Comité des finances.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2010 DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2010 du Comité de développement culturel.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

10.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-196-2010 modifiant le règlement de zonage

10-09-231

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-196-2010 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-196-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-196-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-08-090, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1248-196-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-196-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-180A modifiant le règlement de zonage

10-09-232

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-180A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-180A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-180A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-08-091, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-180A est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-180A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10-09-233

10.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : résolution numéro 2010-239 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté la résolution numéro 2010-239 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2010-239, relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvée par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro 2010-239, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-08-092, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que la résolution numéro 2010-239 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE la résolution numéro 2010-239, relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. CORPORATION GENS AU TRAVAIL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU :
AIDE FINANCIÈRE 2010

- Meublétout

10-09-234

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déjà convenu, par sa résolution numéro 05-05-116, d'accorder une aide financière récurrente de 25 000 \$ par année à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu pour l'entreprise Meublétout;

ATTENDU QUE cette aide financière est conditionnelle à ce que Meublétout offre ses services sur tout le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE les représentants de la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu ont préparé un bilan des activités pour l'année 2009 ainsi que des prévisions pour l'année 2010 et que ces derniers ont été présentés au Comité des finances de la MRC qui s'en dit satisfait et recommande au Conseil de procéder au versement de l'aide pour l'année 2010

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE l'aide financière annuelle de 25 000 \$ soit et est versée à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu pour les activités de l'année 2010 de l'entreprise Meublétout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Boutique aux Fringues

10-09-235

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde, depuis maintenant plusieurs années, une aide financière de 25 000 \$ à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu pour le fonctionnement des activités de Meublétout relatives à la collecte et à la redistribution de meubles usagés sur le territoire de la MRC;



No de résolution
ou annotation

10-09-235
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu a procédé à l'acquisition d'une entreprise de vente de vêtements usagés "La Boutique aux Fringues" en vue d'élargir son champ d'action;

ATTENDU QUE la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu a formulé une demande d'aide supplémentaire de 7 000 \$ à la MRC en ce qui concerne le fonctionnement de son volet des vêtements usagés "La Boutique aux Fringues";

ATTENDU QUE cette demande a été soumise au Comité des finances qui recommande au Conseil d'accorder une aide supplémentaire de 7 000 \$ à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu pour le fonctionnement du volet relatif aux vêtements usagés, l'entreprise "La Boutique aux Fringues";

ATTENDU QUE le Comité des finances recommande au Conseil de demander à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu de tenir une comptabilité et des états financiers distincts pour ses deux (2) entreprises afin de permettre de mieux suivre l'évolution de ces deux (2) volets d'activités

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde une aide financière de 7 000 \$ à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu pour le fonctionnement des activités de l'année 2010 de La Boutique aux Fringues.

QUE l'aide supplémentaire de 7 000 \$ soit et est versée et, de ce fait, que les montants nécessaires soient inclus aux prévisions budgétaires de la MRC pour l'année 2011.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu de tenir une comptabilité et des états financiers distincts pour ses deux (2) entreprises qui pourront être présentés à chaque année lorsqu'une aide financière sera demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE DE LA MRC

10-09-236

ATTENDU QUE le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu présente un certain potentiel en ce qui concerne la pratique du cyclisme, tant pour sa population que pour ses visiteurs;

ATTENDU QUE l'organisation cohérente d'un réseau cyclable régional reste encore à être complétée de façon à favoriser, à tout le moins, une harmonisation des équipements municipaux locaux existants;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu bénéficiera d'une planification et d'une organisation d'un réseau cyclable cohérent à même son territoire, mais aussi avec les territoires des MRC contiguës;

ATTENDU QUE la première étape à la réalisation d'une stratégie de développement du cyclisme et, éventuellement, à l'identification d'un réseau cyclable est l'adoption de principes directeurs à même une politique de développement du réseau cyclable;

ATTENDU QUE l'absence d'outils clairement définis en matière d'organisation du réseau cyclable a souvent pénalisé la MRC lors d'interventions du ministère des Transports sur le réseau routier;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le contenu de la politique de développement du réseau cyclable de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, élaborée par le comité des pistes cyclables de la MRC, de concert avec le personnel, correspond aux attentes poursuivies à ce sujet pour la région



No de résolution
ou annotation

10-09-236
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la Politique de développement du réseau cyclable de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est adoptée, telle que jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. COURS D'EAU : ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU DUCLOS-CASAVANT ET PETITE DÉCHARGE DES TRENTE

10-09-237

ATTENDU QUE la MRC de Rouville a complété les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'entretien requis dans les cours d'eau Duclos-Casavant et Petite Décharge des Trente;

ATTENDU QUE la totalité des travaux sera réalisée et facturée dans la MRC de Rouville;

ATTENDU QUE la compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer, soit par l'intermédiaire d'un Bureau de délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées, conformément à l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 10-06-8091, la MRC de Rouville décrit la nature des travaux à être complétés et demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu son accord pour la conclusion de l'entente requise;

ATTENDU QUE la totalité des coûts entraînés pour la réalisation des travaux dans les cours d'eau Duclos-Casavant et Petite Décharge des Trente sera assumée par la MRC de Rouville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se disent favorables à la conclusion de cette entente

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure une entente, au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, avec la MRC de Rouville relativement aux travaux d'entretien dans les cours d'eau Duclos-Casavant et Petite Décharge des Trente, le tout tel que décrit à la résolution numéro 10-06-8091 de la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. RÈGLEMENT NUMÉRO 32-10-7 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : ADOPTION DU RÈGLEMENT

10-09-238

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis le 2 février 2007;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le projet de règlement numéro 32-10-7 le 3 juin 2010 afin de clarifier la notion d'usages récréatifs légers en affectation agricole;

ATTENDU QUE la MRC a tenu une consultation publique le 31 août 2010 relative au projet de règlement numéro 32-10-7;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un avis gouvernemental favorable à l'égard du projet de règlement numéro 32-10-7;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter le règlement numéro 32-10-7;



No de résolution
ou annotation

10-09-238
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet, le 3 juin 2010

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 32-10-7, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement Révisé, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. SÉCURITÉ INCENDIE

15.1 Adoption du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie :
règlement numéro 48-10

10-09-239

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a reçu de la part du Ministre une attestation de conformité de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie à la Loi sur la sécurité incendie et aux orientations déterminées par le Ministre en application de la loi;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu désire maintenant mettre en œuvre les actions contenues dans son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE pour ce faire, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit procéder à l'adoption, par règlement, de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance du 5 août 2010

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 48-10, intitulé : « Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu », tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Politique relative à la formation en sécurité incendie

10-09-240

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie exige dorénavant que les pompiers, œuvrant au sein des municipalités, aient complété avec succès une formation reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec, à savoir Pompier 1;

ATTENDU QUE la MRC, dans une optique de mise en œuvre de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, a mis en place une structure de dispense des formations requises;

ATTENDU QUE les formations ainsi offertes demeurent toujours populaires, mais demandent la mise en place d'une structure d'encadrement portant sur les mécanismes d'inscription des candidats;

ATTENDU QUE, pour ce faire, une politique relative à la formation en sécurité incendie a été préparée par le personnel de la MRC et recommandée par le Comité de sécurité incendie de la MRC

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie



No de résolution
ou annotation

10-09-240
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU D'adopter la Politique relative à la formation en sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, en référence aux règles de l'École nationale des pompiers du Québec, telle que jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. DEMANDES DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT

16.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire

10-09-241

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire, par sa résolution numéro 2010-275, a demandé à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement afin d'élargir certaines possibilités d'affichage pour des usages commerciaux;

ATTENDU QUE la demande de la ville de Mont-Saint-Hilaire a été analysée par le Comité consultatif régional d'aménagement qui recommande au Conseil de procéder aux modifications demandées, puisque le résultat de ces dernières sera conforme aux objectifs poursuivis en ce qui concerne l'affichage

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable à procéder à la modification du Schéma d'Aménagement en ce qui concerne les dispositions relatives à l'affichage pour répondre aux besoins exprimés par la ville de Mont-Saint-Hilaire.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate son personnel afin de préparer un projet de règlement de modification à cet effet et d'entamer la procédure de modification au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Ville de Carignan

10-09-242

ATTENDU QUE la ville de Carignan, par sa résolution numéro 10-08-282, a demandé à la MRC d'apporter les modifications nécessaires au Schéma d'Aménagement afin de permettre l'aménagement d'une voie de circulation qui traverserait la zone inondable;

ATTENDU QUE la demande de la ville de Carignan a été présentée au Comité consultatif régional d'aménagement, mais que ce dernier a déterminé qu'il nécessitait plus de temps pour en compléter l'analyse

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE la décision relative à la demande de la ville de Carignan, telle que formulée par sa résolution numéro 10-08-282, soit et est reportée à une prochaine séance où les recommandations du Comité consultatif régional d'aménagement à ce sujet seront disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu

10-09-243

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, par sa résolution numéro 2010-08-174, a demandé à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement afin de permettre certaines constructions dans la zone inondable;



No de résolution
ou annotation

10-09-243
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la demande de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a été analysée par le Comité consultatif régional d'aménagement qui ne recommande pas au Conseil de procéder aux modifications demandées, puisque le résultat de ces dernières ira à l'encontre des objectifs poursuivis en ce qui concerne la protection des zones inondables, en plus d'être susceptible de créer des situations problématiques pour les administrations municipales lorsque surviennent des inondations;

ATTENDU QUE le Conseil se dit en accord avec la recommandation formulée par le Comité consultatif régional d'aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Martin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU DE ne pas modifier le Schéma d'Aménagement pour tenir compte de la demande formulée par la résolution numéro 2010-08-174 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DEMANDE D'AVIS DE LA CPTAQ ; DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À SAINT-BASILE-LE-GRAND

10-09-244

ATTENDU QUE la résolution numéro 09-09-256, adoptée par le Conseil de la MRC le 2 septembre 2009, appuie la ville de Saint-Basile-le-Grand dans ses démarches auprès de la CPTAQ, en vue d'exclure de la zone agricole une superficie d'environ 102 hectares situés dans le secteur de la gare, puisque ce projet est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement Révisé concernant les demandes d'agrandissement des périmètres d'urbanisation;

ATTENDU QUE, dans une lettre du 18 août 2010, la CPTAQ demande à la MRC une recommandation sur la demande d'exclusion de la ville de Saint-Basile-le-Grand en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et en tenant compte des objectifs du Schéma d'Aménagement, des dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE l'exclusion demandée aura pour effet la perte de sols ayant un excellent potentiel agricole, mais que la superficie concernée est enclavée à l'intérieur de la zone blanche et que plus du tiers de cette superficie bénéficie d'autorisations à des fins autres que l'agriculture ou de droits acquis en vertu de l'article 104 de la loi;

ATTENDU QU'en raison de ce qui précède, les possibilités d'utilisation de la superficie concernée à des fins d'agriculture n'apparaissent pas réalistes à moyen et à long terme;

ATTENDU QUE l'exclusion demandée n'aura aucun impact sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, notamment compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles, puisque la superficie concernée est déjà enclavée à l'intérieur de la zone blanche;

ATTENDU QUE l'exclusion demandée n'amènera pas de contraintes ou d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et, plus particulièrement, pour les établissements de production animale;

ATTENDU QUE l'exclusion demandée n'aura aucune conséquence sur le développement de l'agriculture dans la zone agricole dynamique de la ville;

ATTENDU QUE l'exclusion demandée n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE l'exclusion demandée n'entraînera aucun impact quant à la ressource eau sur le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand et dans la région;



No de résolution
ou annotation

10-09-244
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'exclusion demandée n'entraînera aucun impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, puisque la superficie visée est constituée de plus de 800 lots appartenant à plus de 130 propriétaires;

ATTENDU QUE la demande de la ville de Saint-Basile-le-Grand rencontre les objectifs du Schéma d'Aménagement Révisé en ce qui concerne l'agrandissement des périmètres d'urbanisation, de même que les dispositions du document complémentaire et les mesures de contrôle intérimaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE, compte tenu des critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, de même que des objectifs du Schéma d'Aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu formule à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande de la ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 102 hectares situés dans le secteur de la gare.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

10-09-245

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville, par sa résolution numéro 2010-334, désire remplacer son représentant au sein du Comité consultatif régional d'aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2010-334, la municipalité de McMasterville propose la candidature de monsieur Alain Gilbert à titre de représentant au sein du Comité;

ATTENDU QUE, selon les Règlements de règle interne du Comité, c'est au Conseil de la MRC de procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif régional d'aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE monsieur Alain Gilbert soit et est nommé à titre de représentant de la municipalité de McMasterville au sein du Comité consultatif régional d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 46-10 SUR LA PROTECTION DES BOIS DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le directeur général informe les membres du Conseil de l'entrée en vigueur du règlement numéro 46-10.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 20. RÈGLEMENT NUMÉRO 47-10 SUR LA DÉCLARATION DE LA COMPÉTENCE DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU À LA PARTIE DU DOMAINE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES PUTRESCIBLES

10-09-246

ATTENDU QU'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie du domaine de la gestion des matières résiduelles, conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (Code);

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté, lors de la séance du 6 mai 2010, la résolution numéro 10-05-125 annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la MRC relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles domestiques putrescibles, conformément à l'article 678.0.2.2 du Code;

ATTENDU QU'une copie vidimée de cette résolution a été transmise par courrier recommandé, le 12 mai 2010, à chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, conformément à l'article 678.0.2.2 du Code;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu peut adopter et mettre en vigueur le règlement sur la déclaration de compétence, prévu à l'article 678.0.2.1 du Code, entre les quatre-vingt-dixième et cent vingtième jours qui suivent la signification de la résolution prévue à l'article 678.0.2.2 de ce Code, et ce, dans la mesure où les municipalités visées par cette résolution n'ont n'identifié, en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code, aucun équipement ou matériel qui deviendrait inutile pour le motif qu'elles perdent leur compétence;

ATTENDU QUE, dans les soixante jours qui ont suivi la signification de la résolution prévue à l'article 678.0.2.2 de ce Code, les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'ont identifié aucun équipement ou matériel qui deviendrait inutile pour le motif qu'elles perdent leur compétence relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 47-10 sur la déclaration de la compétence de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles domestiques putrescibles a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu du 5 août 2010, conformément à l'article 445 du Code;

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 47-10 a été remise, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, à tous les membres du Conseil de la MRC et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 47-10 sur la déclaration de la compétence de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à la partie du domaine de la gestion des matières résiduelles domestiques putrescibles soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. BIOMÉTHANISATION : SERVICES PROFESSIONNELS EN COMMUNI-CATION - OCTROI DU CONTRAT

10-09-247

ATTENDU la Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal permettant la création de telles sociétés, dans lesquelles un organisme municipal ou un ensemble d'organismes municipaux agissent en partenariat avec une personne qui exploite une entreprise dans le secteur privé pour l'exercice de l'une de ses compétences;



No de résolution
ou annotation

10-09-247
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les MRC de Lajemmerais, de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu ont signifié, par résolution, leur intention d'être fondateur d'une société d'économie mixte, partenaires destinés à être le fondateur municipal d'une société d'économie mixte qui exercera, en partie et en partenariat, les compétences des MRC en matière de traitement des matières organiques, et ce, par la mise en œuvre, la gestion et l'opération d'un centre de traitement intégré des matières organiques putrescibles par procédé de biométhanisation;

ATTENDU QUE lesdites MRC ont autorisé, par résolution, le processus d'appel de candidatures pour trouver un fondateur privé de cette SEM;

ATTENDU l'importance d'avoir un soutien professionnel en communication dans le présent dossier;

ATTENDU QUE les MRC ont procédé à un appel d'offres pour des services professionnels en date du 9 août 2010;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 25 août dernier;

ATTENDU les résolutions numéros 10-08-201 et 10-08-202;

ATTENDU que le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions dudit Comité de sélection

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU D'octroyer le mandat à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme « Le cabinet de relations publiques National inc. ».

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Lajemmerais à signer un contrat avec ladite firme pour et au nom des MRC de Lajemmerais, de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu pour des services professionnels en communication, conformément au document d'appel d'offres # 1712-003-022 et à la soumission de la firme « Le cabinet de relations publiques National inc. » du 24 août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 23. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Lucien Dubeau, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande au Conseil si le CN est un organisme fédéral ou privé.

Monsieur Patrick Paré, citoyen de la ville de Carignan, demande des précisions en relation à la zone inondable concernée par la demande de modification au Schéma d'Aménagement. Monsieur Paré demande également si la MRC peut arbitrer des différends entre des citoyens et leur municipalité.

Monsieur Guy Raymond, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, rappelle que les conseils municipaux sont élus afin d'administrer pour des mandats d'une durée de quatre (4) ans et que la procédure d'élection municipale constitue l'opportunité, pour les citoyens, de confirmer ou non leur satisfaction envers leur prestation.

Monsieur Pierre Vollering, citoyen de la ville de Carignan, demande certaines précisions sur la nature des normes applicables à l'affichage.



No de résolution
ou annotation

10-09-248

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin**

**ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été
épuisés.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 15.

**Bernard Roy
secrétaire-trésorier**

**Gilles Plante
préfet**